



N° 042-2023 VSR

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Le Maire de La Ville de LONGWY :**

**VU** les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

**CONSIDÉRANT** qu'à l'occasion de travaux de curage d'une canalisation 2 rue Pershing à Longwy, effectués par l'entreprise SARP Grand Est, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant la circulation et le stationnement dans la commune.

### A R R E T E

**ARTICLE 1 :** Le jeudi 23 Février 2023, de 14 H à 16 H la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux. Les 4 premières places de stationnement situées en face du 2 rue Pershing serviront de voie de circulation.

**ARTICLE 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place par le service Voirie de la Ville.

**ARTICLE 3 :** les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 3place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 21 FEVRIER 2023



POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINTE AUX TRAVAUX,

Sylvie BALON